



Hilti (Suisse) AG
Kalchbühlstrasse 22
8038 Zurich
www.hilti.ch

Page 1 de 1
D 01.07.2025

Minergie-Eco® version 2023.1 / Déclaration de produit
Utilisation de produits Hilti dans des projets certifiés Minergie-Eco®.

Produit :

Hilti HIT-HY 200-A V3, Hilti HIT-HY 200-R V3

Hilti HIT-RE 500 V4

Hilti HIT-HY 170

Hilti HIT-HY 270

Hilti HIT-1

Hilti HIT-CT 100

Hilti HIT-HY 270

Hilti HIT-MM PLUS

Hilti HVU-TZ, Hilti HVU2

Minergie-Eco® 2023.1 est un certificat qui peut être attribué aussi bien aux bâtiments neufs qu'aux bâtiments modernisés, si les exigences correspondantes en matière de construction saine et écologique sont remplies. Afin de pouvoir garantir un standard de qualité minimal, plusieurs critères d'exclusion ont été définis, qui doivent impérativement être appliqués pour pouvoir utiliser un produit de construction dans des projets certifiés Minergie-Eco®. Les critères d'exclusion pertinents pour les produits mentionnés sont les suivants :

- Biocides et produits de protection du bois à l'intérieur des bâtiments
- Produits diluables aux solvants dans les espaces intérieurs
- Utilisation de produits qui émettent du formaldéhyde en quantité significative.

Nous confirmons par la présente que les produits Hilti susmentionnés sont exempts de biocides ainsi que de solvants organiques conformément à la directive 2004/42/CE. Les produits ne présentent aucune émission de formaldéhyde.

Tous les critères d'exclusion pertinents sont donc remplis pour le produit mentionné.

Yannick Schelker

Trade Manager Ingénierie structurelle
ch-technik@hilti.com

Sascha Linder

Responsable du marketing
info@hilti.ch